

## Comité Consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

### Compte rendu de la séance du 24 janvier 2020 (14h30-17h00, Préfecture de l'Isère, salle Joseph Fourier.)

A cette réunion du Comité Consultatif, sont présentes et représentées, en début de séance, 32 membres pouvant prendre part aux votes (dont 9 mandats de représentation portés par des présents).

Le quorum requis est atteint.

Liste présents et excusés en annexe.

Cette réunion du comité consultatif est présidée par Mme Clémentine Bligny ayant une délégation à l'effet de présider la séance ( arrêté préfectoral n° 38 2020 01 22 005 du 22 janvier 2020).

*Le rapport transmis aux membres du Comité en amont de la séance, le diaporama présenté en séance, les documents complémentaires et la feuille d'émargement sont téléchargeables via l'extranet du PNRC (voir modalités de connexion en annexe). En conséquence, le présent compte-rendu fait référence au document préparatoire détaillé rédigé par la conservatrice de la RNN et vient en support de ce document.*

*Rappel : les avis rendus au titre de la réglementation de la Réserve naturelle, ne préjugent en rien des autorisations requises au titre des autres autorisations notamment celles des propriétaires des terrains relevant de la propriété privée et de toute prescription au titre d'autres réglementations.*

#### Rappel de l'ordre du jour

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019
- 2- Renouvellement de la Convention de gestion de la Réserve naturelle des Hauts de chartreuse
- 3- Points d'information sur des travaux autorisés en 2019
- 4- Point de conclusion sur le vote électronique concernant les travaux demandés par la commune du Plateau des Petites Roches pour sécuriser le hameau du Neyroud contre la chute de blocs, dans le talweg de Combe Mure,
- 5 – Demande d'autorisation pour la Fête préhistorique d'Entremont le Vieux – édition 2020
- 6 - Demande d'autorisation pour le passage de la course du Grand-Duc – édition 2020
- 7 - Demande d'autorisation pour la réalisation de « Marche et vol, coupe Icare » – édition 2020
- 8 - Demande d'autorisation pour la réalisation de travaux de réfection du sentier de l'Aulp du Seuil
- 9 – Projet de programmation 2020
- 10 - Points divers

#### 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019

Le compte-rendu de la réunion du comité consultatif du 30 janvier 2019 est adopté. Mountain-Wilderness, représentée par Vincent Neirinck, s'abstient sur ce vote, l'association n'étant pas membre du comité lors de la réunion du 30 janvier 2019.

#### 2- Convention de gestion

La convention de gestion attribuant au Parc régional de Chartreuse la mission de gestion de la RNN des hauts de Chartreuse pour le compte de l'État est arrivée à échéance le 24 octobre 2019. La DREAL propose le renouvellement de cette convention selon les mêmes modalités, pour 5 ans.

Un avis favorable est rendu par le comité consultatif à l'unanimité des présents et représentés sur ce point. Le Parc naturel régional de Chartreuse se voit donc confié pour une durée de 5 ans, la gestion de ce site dans la poursuite du travail mené jusqu'à présent et sur la base de l'application du Plan de gestion adopté en 2017 pour 10 ans.

### 3 – Retours sur travaux autorisés en 2019

Pour rappel, quatre chantiers autorisés précédemment sont exposés :

° *Travaux internes de la Balme à Collomb, présentation par le Spéléo Club de Savoie (Christian HERMENN et Serge LE THERIZIEN)*

Un film représentatif des travaux effectués est projeté, il témoigne des conditions difficiles dans lesquelles ont dû oeuvrer les bénévoles pour mener les opérations.

Pour mémoire, il s'agissait de remettre en état l'entrée intérieure de la grotte de la Balme à Collomb afin de pouvoir garantir la sécurité des visites du public qui sont réalisées tous les 4 ans dans le cadre de la fête préhistorique d'Entremont le Vieux : programmée les 4 et 5 juillet 2020.

Les travaux ont, en grande partie, consisté en la vidange de la trémie d'entrée (5 à 7 m<sup>3</sup> de blocs sortis) et l'installation de gabions pour la stabiliser sa base. Un remplacement de l'échafaudage en bois par des plates-formes en métal a également été fait. Ces travaux, réalisés en grande partie de manière bénévole par les membres du Spéléo Club de Savoie, ont été soutenus financièrement par la Réserve naturelle des Hauts de chartreuse et la commune d'Entremont le Vieux.

JP Claret, maire de la commune d'Entremont le Vieux remercie le spéléo club de Savoie, sans lequel ces travaux n'auraient pas pu être faits au vu du coût potentiel s'ils avaient été réalisés par une entreprise spécialisée.

Pour les membres du comité, il s'agit d'un beau travail collectif.

° *Remise en place des bornes frontières sur l'alpage de l'Alpettaz, présentation par Laurent Chardon ( film réalisé par l'Association Patrimoine Héritage de nos villages ).*

Un film représentatif des travaux effectués est projeté en séance ; il rend compte des conditions de réalisation du chantier.

Celui-ci, commencé en 2018, s'est poursuivi en 2019. Les opérations ont été réalisées avec succès par des bénévoles, sur 1 journée du mois de septembre 2019.

La compétence technique des participants à ce travail est soulignée.

En 2020, l'association a pour souhait de redresser une dernière borne au col de l'Alpe après vérification des conditions techniques de réalisation.

L'assemblée s'interroge sur les raisons du déchaussement des bornes. Celui-ci résulte de l'érosion via les troupeaux (les lieux des bornes sont utilisés ponctuellement par les troupeaux comme lieux de stagnation notamment lorsque les pierres à sel étaient installées à proximité par le passé).

- *Réalisation d'un film sur la Réserve naturelle*

En 2018, il avait été voté dans la programmation par les membres du Comité consultatif, la réalisation d'un film sur la Réserve naturelle. Ce film, achevé en 2019 a été sélectionné lors des rencontres Montagnes et Sciences à l'occasion du festival Ciné montagne à Grenoble en novembre 2019 et a reçu le prix spécial du Jury. Il a été diffusé auprès du public à l'occasion d'événements en région Auvergne Rhône-Alpes, et a fait l'objet d'un passage sur l'émission Grand Air sur TV Grenoble le 20 janvier en soirée.

Il est consultable sur le site du Parc sur l'onglet de la Réserve naturelle.

Le devenir de ce film est de passer dans les salles du territoire et dans les communes de la Réserve accompagné de la présence d'un ou deux membres de l'équipe afin d'animer un débat. Les objectifs de ce film ne sont pas de valoriser le site pour attirer plus de monde mais de sensibiliser le public à la question du partage de l'espace et de la prise en compte des enjeux environnementaux du site dans les pratiques. L'équipe compte également s'en servir pour sensibiliser les participants de différentes manifestations autorisées sur la Réserve (Coupe Icare, Grand-duc par exemple).

- *Réfection du sentier d'accès à la Balme à Collomb pour préserver la zone d'éboulis.*

° Il s'agit de présenter les travaux réalisés sur le sentier d'accès à la Balme à Collomb : le secteur concerné est située dans une éboulis caractérisée par un milieu fragile et dégradé. L'entretien régulier depuis plusieurs années par des bénévoles pour maintenir l'assise, était insuffisant. Celle-ci avait disparu par endroit, les promeneurs s'éparpillaient involontairement dans l'éboulis ce qui

contribuait à sa dégradation. Avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, il a donc été décidé de procéder à sa réfection dans les zones les plus abîmées (programmation 2019) : les travaux ont eu lieu fin 2019. Quelques photos sont présentées en séance. Le chantier financé par le Conseil départemental de la Savoie (Ligne PDIPR), la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et la RNN a donné pleinement satisfaction en ce qui concerne les délais et la qualité de la prestation. Le sentier, refait dans l'esprit montagne, est en état pour préserver la zone d'éboulis et accueillir les randonneurs avant la prochaine fête préhistorique de 2020.

#### **4 – Point de conclusion sur le vote électronique concernant les travaux demandés par la commune du Plateau des Petites Roches pour sécuriser le hameau du Neyroud contre la chute de blocs, dans le talweg de Combe Mure/ pétitionnaire Commune du Plateau des petites Roches**

Le contexte général de ces travaux de sécurisation est rappelé en séance. Ils ont fait l'objet d'une consultation électronique, selon des modalités dont les membres ont été informés au préalable.

Une partie des travaux a été réalisée pour sécuriser le talweg de Combe Mure sur la commune de St Pancrasse. Du fait d'une neige arrivée très tôt à l'automne dernier, les travaux n'ont pas été achevés, ils reprendront à la mi-août 2020.

La consultation électronique du comité consultatif, a donné entière satisfaction pour conduire l'instruction. Pour précision, 36 votes avaient été exprimés dont 34 valides retenus (doublet de réponse pour une même structure), 5 abstentions, 29 votes favorables sous réserve du respect des préconisations proposées par le gestionnaire et calées avec le demandeur.

#### **5 – Demande d'autorisation de réaliser la fête préhistorique d'Entremont le Vieux : 4 e édition, au musée de l'Ours des Cavernes et de ses abords immédiats/ pétitionnaire Musée de l'Ours**

Tous les 4 ans, la commune d'Entremont le Vieux organise une fête préhistorique. A cette occasion, la grotte de la Balme à Collomb est ouverte pour permettre à quelques 200 personnes de la visiter avec un encadrement technique et scientifique.

La demande concerne l'édition 2020. Le maire de la commune présente la demande dont les éléments techniques de réalisation sont détaillés dans le document de séance. Cette manifestation se déroulera les 4 et 5 juillet 2020 et concernera également d'autres dates en juin pour des visites partenaires et presse.

Le maire rappelle que des animations sont également proposées au musée, en plus de l'ouverture de la Grotte lors de la fête préhistorique.

Les conditions d'accueil du public sont exposées par la Conservatrice

Les modalités techniques des visites ont fait l'objet d'une réflexion qui abouti à une organisation rigoureuse, décrite dans le document préparatoire à la présente réunion.

Toutes les précautions pour préserver le milieu et éviter des dégradations seront mises en œuvre. ( cf document préparatoire relatant les engagements du pétitionnaire pour réaliser les opérations°

**A l'issue des échanges, le vote sur cette demande emporte un avis favorable à l'unanimité.**

#### **6– Demande d'autorisation de passage de la course du Grand Duc/ pétitionnaire Chartreuse Tourisme**

Mme Vincianne le Gouic, du comité d'organisation de la course, et salariée de Chartreuse Tourisme est invitée pour présenter la course.

Le descriptif de la course est présenté en séance ; il est souligné que cet événement sportif, qui sollicite un passage tous les 2 ans sur la RNN, se veut être un eco trail, convivial, se déroulant en solo ou avec des relais entre participants, sur les 80 kms ( avec 5000 m D+).

Les retombées économiques sur le territoire s'élèvent à environ 136 000 euros.

Une large communication est faite vis-à-vis des enjeux du territoire de la RNN.

Les détails de l'organisation de la course sont retranscrits dans le document préparatoire à la commission, ainsi que l'avis du gestionnaire de la RNN.

Un diaporama reprend les grandes lignes des caractéristiques de cette course, et rappelle les engagements du pétitionnaire.

Échanges sur le sujet :

M. De Quinsonnas indique qu'il a eu des échanges cordiaux avec les organisateurs, pour autant il rappelle qu'il s'oppose au passage de la course sur le territoire de la RNN, et souligne qu'il juge sans pertinence le fait d'argumenter que ce trail est antérieur à la création de la Réserve. Il évoque par ailleurs le problème de la présence des chiens divaguant sur la RNN.

La LPO constate que d'un point de vue de l'organisation de la course toutes les précautions sont prises pour respecter le territoire, toutefois elle ajoute qu'il s'agit d'une manifestation collective qui constitue une activité supplémentaire sur la RNN et souligne que l'accumulation d'activités porte atteinte à ce milieu fragile.

Le maire des petites Roches souligne que la course du Grand Duc est une tradition, et précise que l'événement se déroule bien. Faire profiter de cet espace aux participants est perçu comme un plus.

La FNE se dit, par principe, contre le passage de la course dans la RNN, de surcroît à une période mal choisie, le printemps, et à des horaires de dérangement de la faune (trop tôt le matin, il ne faudrait pas de passage avant 9h).

M. Griggo préconise de supprimer l'utilisation des bâtons en course de trail, lesquels peuvent occasionner des dégâts sur les terrains

M. Escaron, président du Parc régional de Chartreuse, précise que l'étude réalisée par M. Hobléa concernant ce sujet concluait à l'absence d'impact de l'utilisation des bâtons en trail. Il souligne que la course du Grand Duc est un moyen de faire connaître le territoire de la RNN, et de sensibiliser le public sur ses enjeux.

Suzanne Foret, conservatrice de la RNN, demande s'il est envisageable de projeter le film concernant la RNN aux participants de la course, à des fins pédagogiques.

Les organisateurs retiennent favorablement cette proposition. Valoriser le film serait un message à caractère général sur les enjeux du territoire de la RNN. Ils indiquent également que la course fait beaucoup d'efforts notamment sur la limitation du nombre de coureurs, limitation qui n'est pas anodine au regard de trails qui accueillent les participants sans limiter les effectifs. L'équilibre financier est de ce fait délicat.

M. Gusmerolli, maire de St-Pierre de Chartreuse et membre du comité d'organisation de la Grand Duc, rejoint les propos de M. Escaron en ce qui concerne la nécessité de faire connaître la RNN et ses enjeux, la diffusion du film lui semble être un très bon support de communication.

M. Jean-Jacques Brun estime que la sensibilisation du public à la question des écosystèmes est aujourd'hui essentielle, la mission régaliennne d'une RNN porte également sur ce travail de communication. Vis-à-vis de la course de la Grand Duc, il rappelle la position prise par le conseil scientifique concernant une analyse, tous les 2 ans, du passage sur la RN, sans aucun autre passage de trail sur la RN. Cette décision avait été rapportée devant le comité qui l'avait adoptée lors de la dernière demande d'autorisation de passage de la course.

La conservatrice rappelle toutefois que si la mission de sensibilisation (et d'animation) est indispensable, pour autant, elle n'est pas rémunérée, l'Etat ne rémunérant pas les missions d'animation pour les RN à l'échelle nationale.

L'association des représentants des propriétaires de l'Alpettaz estime que la RNN est déjà très fréquentée et se montre défavorable au passage de la course du Grand Duc sur ce territoire.

L'association Flavia s'interroge sur l'argument même de faire passer la course sur le territoire de la RNN, et demande si les coureurs auraient un ressenti différent, une satisfaction moindre, si le tracé ne passait pas par la RNN.

L'organisateur de la course du Grand Duc répond que l'observation du lever de soleil à partir des points hauts du tracé de la course, situés dans la RNN, est un des moments très appréciés de cette course pour les participants. Il est effectivement constaté que les inscriptions se remplissent plus facilement lorsque le départ a lieu sur le Plateau des Petites Roches. Par le biais du questionnaire de satisfaction rempli à la fin de la course, il serait en ce sens possible d'avoir des réponses sur le degré de satisfaction ressentie par le passage sur la RNN.

Mme la maire de St Pierre d'Entremont relève la difficulté de concilier la préservation du milieu et sa fréquentation, ne serait-ce que pour le faire connaître. Elle souligne que les coureurs représentent un public particulièrement captif, pour faire passer des messages sur les enjeux d'un territoire tel que la RNN. Elle ajoute que le passage en RN permet de découvrir des paysages particuliers.

M. le maire du Plateau des Petites Roches précise que le nombre de coureurs de la Grand Duc est moindre face à la fréquentation du territoire par les promeneurs, d'autant que les coureurs sont bien informés des enjeux du territoire.

Les maires précités insistent sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir plus de moyens pour remplir la mission de sensibilisation et d'animation.

M. Escaron souligne que faire connaître la RNN au public est, du point de vue de l'équilibre économique, un moyen de promouvoir les produits qui sont issus de son territoire, et rappelle que les différentes activités du territoire de la RNN, s'exercent dans le respect des règles qui s'imposent : élevage, chasse, fabrication de produits du territoire.

M. Brun relaie les propos de l'association Flavia et remarque effectivement, qu'en marge des aspects scientifiques liés au territoire de la RNN, la dimension symbolique consistant à traverser l'espace de la RNN n'a pas été prise en compte.

M. de Quinsonnas rappelle son opposition au passage de la course dans la RNN avançant que le principe de cette manifestation est incompatible avec la protection du territoire

A l'issue des échanges, le vote se présente ainsi , emportant un avis favorable pour le projet de passage de la course du Grand Duc, édition 2020,

Nb de membres présents et représentés + Présidence	<b>32</b>
Nb d'abstentions / ne prennent pas part au vote	<b>6</b>
Nb membres prenant part au vote	<b>26</b>
Nb voix contre	<b>8</b>
Nb voix pour	<b>18</b>

#### **7 – Demande d'autorisation des animations " Marche et Vol " et " Paralpinisme " à l'occasion de la coupe ICARE.**

L'association CODEVOLI présente les projets concernant les activités correspondant à " Marche et Vol " et "paralpinisme ", à l'occasion de la coupe Icare version 2020. Il est souligné que les 2 disciplines sont indépendantes. " Marche et Vol " est la nouvelle appellation du Vol 1807, quant à l'activité de paralpinisme il a été officiellement au programme de la coupe Icare en 2019. Le contexte d'intégration de cette dernière discipline de vol libre dans le programme de la coupe Icare est décrit dans le document technique de préparation du comité consultatif rédigé par la Conservatrice. ( cf ce document pages 13 à 17 ).

Échanges :

La conservatrice précise, en ce qui concerne la manifestation Marche et vol, que l'activité se déroulera selon la même formule que l'animation qui s'intitulait Vol 1807 : accompagnement d'un groupe le samedi ou le dimanche matin, avec un total de 50 personnes, pas tous ensemble au sommet, avec 3 parcours au choix. (voir le descriptif technique dans le document technique du comité consultatif).

M. Escaron s'avoue très partagé sur cette demande notamment vis-à-vis des questions de sécurité en accolant cela à la coupe Icare. Sur la partie base jump (paralpinisme) il s'interroge sur la pertinence de donner un avis sur 3 ans directement.

Cet avis mitigé est partagé par Monsieur de Quinsonas qui s'interroge sur les questions sécuritaires et les responsabilités qui reviendront aux organisateurs en cas d'accidents.

Le CODEVOLI précise que les organisateurs de la coupe Icare ont souhaité fédérer toutes les disciplines volantes, le base jump en fait partie d'où cette intégration dans la Coupe Icare. Il est important de préciser que l'avis demandé ici ne concerne pas la question sécuritaire. Il rappelle que des sauts ont lieu très souvent depuis la Dent de Crolles et également pendant la coupe Icare depuis des années.

M. Patrick Poirot, commandant du PGHM, estime que ce type d'activité contribue d'une part à augmenter la fréquentation du territoire de la RNN, et d'autre part que ces activités de vol libre à partir de points en altitude génèrent des risques vis-à-vis de ce qui se passe en dessous, qui dépassent les règles d'organisation.

Les organisateurs indiquent qu'il est quasi impossible de filtrer. Ils ne peuvent qu'accompagner, c'est bien le sens de leur demande : accompagner la fréquentation existante pour que l'événement Coupe Icare se déroule au mieux avec une bonne sensibilisation des enjeux du territoire.

L'association Mountain-Wilderness demande à ce que le nombre de personne pour la partie paralpinisme soit strictement limité à 12 en spécifiant que cela comprend le nombre de volants et d'accompagnants. L'association demande également à ce que les drones ne soient pas utilisés lors de cette manifestation et s'interroge sur la possibilité d'interdire les survols motorisés par arrêté préfectoral puisque le décret de la RNN ne le prévoit pas.

Le maire des Petites Roches se questionne, quant à lui, sur les impacts des engins paramoteurs qui survolent les falaises pendant l'événement Coupe Icare.

La conservatrice rappelle que le personnel de la RN n'est pas compétent pour les règles de l'air, qui relèvent de l'aviation civile.

Elle s'interroge sur une possible intervention de la RN pour dispenser une formation concernant les problématiques RNN aux pilotes et encadrants avant Marche et vol et/ou pendant la coupe Icare notamment en utilisant le film de la RN pour la sensibilisation.

M. Gardet, garde technicien de la Réserve naturelle, indique que le personnel de la RN n'est pas compétent sur l'espace aérien. Il souligne également les retours de plus en plus nombreux de promeneurs excédés pendant ces journées par le bruit et nuisances sonores occasionnés par les survols en paramoteurs. Constats partagés au niveau de la garderie. Constats également d'infraction chaque année par des pilotes de paramoteurs qui contreviennent aux règles de l'air en volant très bas, en dessous des 150m du sol, en infraction avec les règles de l'air.

Le comité d'organisation précise qu'il sensibilise chaque année les pilotes à cette problématique. Il rappelle que les survols motorisés sont interdits sur la RN dans le cadre de la coupe.

M. Brun rappelle effectivement que le passage d'engins aériens est une nuisance pour les animaux, qui subissent la perception des ombres au sol.

Cédric Claude de la DREAL rappelle que les questions de survol de la RNN relèvent de la réglementation de l'aviation civile et non de la réserve naturelle. Les questions des nuisances dues au survol doivent être discutées avec l'organisation de la Coupe Icare.

Madame Bligny indique qu'il faudra faire part de ces éléments aux services de la préfecture en charge de l'autorisation de la manifestation Coupe Icare.

Elle propose à la commission de rendre un avis pour 3 ans pour Marche et vol et sur 1 an pour la manifestation concernant le paralpinisme.

Le nombre de personnes à encadrer lors de Marche et vol passe de 50 à 75 personnes selon les conditions prévues par le gestionnaire notamment en termes d'encadrement nécessaire pour accompagner ces personnes et les sensibiliser.

Le nombre de personnes pour le paralpinisme est fixé à 12= 4 volants et 8 accompagnants.

L'utilisation du drone est proscrite pour les deux manifestations.

Au regard des compétences du comité consultatif et de l'objet même des demandes déposées au titre de la réglementation concernant la RNN des Hauts de Chartreuse et compte tenu des échanges qui précèdent, la Présidente de séance propose au comité de se prononcer sur ces demandes :

Les 2 votes respectifs se présentent ainsi :

**Pour la demande de l'événement Marche et Vol, le vote se présente ainsi, emportant un avis favorable à la majorité des voix exprimées :**

Nb de membres présents et représentés + Présidence	<b>30</b>
Nb d'abstentions / ne prennent pas part au vote	<b>12</b>
Nb membres prenant part au vote	<b>18</b>
Nb voix contre	<b>0</b>
Nb voix pour	<b>18</b>

**Pour la demande de l'activité " paralpinisme" , le vote se présente ainsi, emportant un avis favorable à la majorité des voix exprimées :**

Nb de membres présents et représentés + Présidence	<b>30</b>
Nb d'abstentions / ne prennent pas part au vote	<b>18</b>
Nb membres prenant part au vote	<b>12</b>
Nb voix contre	<b>0</b>
Nb voix pour	<b>12</b>

## **8 – Travaux sur le sentier pastoral de l'Aulp du seuil/ Pétitionnaire l'éleveur**

L'éleveuse, invitée à la séance, expose oralement le sujet et les difficultés rencontrées lors de la montée et descente des bovins par ce sentier conduisant à l'alpage. La sécurisation du sentier est devenue indispensable.

La partie basse du sentier avait fait l'objet de travaux mais la partie haute n'avait pas été touchée depuis plus de 20 ans, sauf entretien manuel par l'éleveur. Les bêtes se blessent régulièrement sur ce chemin, à la montée comme à la descente.

Les travaux consisteraient en la remise en état d'une assise confortable pour le troupeau, dans la partie non accessible en véhicule motorisé. La création d'un éventuel virage dans la partie accessible en véhicule motorisé, comme évoqué dans le document technique, est abandonnée en raison du coût. 3 entreprises ont été consultées et les éléments techniques retenus sont issus des analyses préparatoires.

La conservatrice a détaillé le contexte et l'objet des travaux dans le document de préparation du comité. Un descriptif des enjeux liés au milieu est fait (cf p18/24). Le site présente des caractéristiques paysagères et environnementales soulignées par la conservatrice. Les modalités techniques, l'évaluation des incidences, l'analyse des mesures d'évitement précèdent l'avis et les réserves du gestionnaire de la RNN sur le sujet (p 19 à 24).

Il est demandé si l'hélicoptère serait utilisé.

Deux des entreprises proposent cette solution, permettant d'héliporter une pelle araignée, plus petite et plus maniable laissant moins de traces qu'une pelle mécanique classique. La dernière entreprise propose de faire la trace avec une pelle mécanique classique en montant.

La DREAL précise qu'il s'agit ici de donner un avis de principe car il reste encore des éléments de terrain à récolter notamment au niveau des espèces. A priori, les travaux se faisant sur le linaire existant, il n'y aurait pas d'impact sur des espèces protégées, mais des inventaires complémentaires seront réalisés au printemps pour s'en assurer.

Etant donné qu'il s'agit d'une modification de l'état de la Réserve naturelle, ces travaux devront faire l'objet d'un avis du CSRPN et de la CDNPS (en formation nature). En cas d'atteinte à des espèces protégées, il s'agira également de réaliser les dossiers connexes.

La question du financement est posée.

A priori, la communauté de communes du Grésivaudan accepterait de se porter maître d'ouvrage pour ce projet mais cela reste à confirmer. Le Plan Pastoral Territorial financerait 70%, les 30% restants ne sont pas encore réunis (éleveur seul + autres partenaires ?). Il s'agit d'un investissement sur un terrain privé ce qui complique le dossier.

La FAI et l'association Mountain-Wilderness soulignent l'importance de pouvoir conserver cette activité connaissant les difficultés d'accès et s'associe à la dynamique qui commence sur ce projet sachant que les éleveurs ont besoin de ces travaux depuis un moment déjà.

La commune des Petites Roches s'associe à ce propos. Elle demande si le résultat sera proche de celui obtenu sur l'Alpe. Elle demande également ce qui sera fait au niveau des barrières métalliques.

Le résultat recherché sera celui de l'Alpe en qualité. Les barrières métalliques seront laissées en l'état car à ce jour c'est la protection la plus solide et résistante à la neige et pour les bêtes.

A l'issue des échanges, le vote se présente ainsi, emportant un avis favorable de principe à la majorité :

Nb de membres présents et représentés + Présidence	<b>30</b>
Nb d'abstentions / ne prennent pas part au vote	<b>2</b>
Nb membres prenant part au vote	<b>28</b>
Nb voix contre	<b>0</b>
Nb voix pour	<b>28</b>

## 9 – Projet de programmation 2020

Sur la base des documents envoyés au préalable, le projet de programmation 2020 est présenté dans ses grandes lignes ainsi que les recettes et dépenses affectées.

### Remarques

Il est demandé pourquoi le Département de la Savoie ne finance pas également le budget présenté.

Le département de la Savoie a financé en 2019 l'opération de réfection du sentier d'accès à la Balme à Collomb pour une bonne partie en subventionnant le maître d'ouvrage (la communauté de communes du Cœur de Chartreuse). Le financement par le Département de la Savoie est basé sur des opérations précises et non sur une dotation globale comme le Conseil départemental de l'Isère

Le Département de l'Isère finance les Réserves naturelles nationales du département sous forme de convention avec une dotation annuelle équivalent à 20 % du budget de l'État. Cette configuration de financement des Réserves naturelle, assez rare, permet à celles-ci de pouvoir accomplir plus d'actions que ne le permet le seul budget de l'État. Sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, cela correspond environ à la majorité du budget affecté à l'opérationnel (un peu plus de 37 000€/ an).

Un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés est exprimé pour le projet de programmation 2020 sur la base des documents techniques transmis aux membres du Comité consultatif au préalable et de la présentation en séance.

## 10 – questions diverses

M. Claret, maire d'Entremont le Vieux, fait savoir qu'il quittera ses fonctions de maire au printemps, à l'occasion des élections municipales. Il souligne qu'il a mené avec plaisir le travail de collaboration avec le PNRC, la RNN et l'ensemble des partenaires, et souhaite que les actions se poursuivent pour préserver le patrimoine exceptionnel de la Chartreuse.

La séance est levée à 17h30.

La Présidente  
Clémentine BLIGNY

La Chef du Service  
Environnement  
Clémentine BLIGNY

## Obtenir les documents de la séance

Tous les comptes rendus du comité consultatif sont consultables sur le site internet de la Réserve naturelle à l'adresse suivante :

<http://www.parc-chartreuse.net/reserve-naturelle-des-hauts-de-chartreuse/les-instances-de-concertation/>

